



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31/01/2025

### **Retraits et rappels de laits infantiles : la France abaisse le seuil pour la toxine cérulide afin de renforcer le dispositif de sécurité sanitaire**

Dans le cadre de l'alerte internationale liée à la présence de la toxine cérulide dans un ingrédient issu d'une même usine en Chine, ayant conduit à des retraits et rappels de laits infantiles dans plusieurs pays, le ministère a décidé de faire appliquer un seuil limite plus strict à l'ensemble des fabricants français afin de renforcer le dispositif de sécurité sanitaire.

La protection de la santé des nourrissons constitue la priorité absolue des autorités sanitaires. C'est dans cet esprit que la France a choisi d'anticiper de nouvelles recommandations scientifiques en retenant, dès à présent, un seuil de 0,014 µg de cérulide par kilogramme de masse corporelle, soit un niveau de sécurité renforcé par rapport au seuil jusqu'ici appliqué (0,03 µg par kilogramme de masse corporelle). Ce dernier reposait sur la valeur la plus basse disponible dans la littérature scientifique, issue des travaux de l'institut de santé publique des Pays-Bas (RIVM). Le nouveau seuil permet d'aller encore plus loin dans la protection des nourrissons.

Cette décision s'inscrit dans le prolongement des travaux menés au niveau européen. Une réunion de coordination des autorités compétentes de l'Union européenne s'est tenue le 28 janvier sous l'égide de la Commission européenne, et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a été saisie en urgence. L'EFSA, dont les conclusions définitives sont attendues le 2 février, s'est d'ores et déjà prononcée en faveur de la prise en compte de ce seuil plus bas, fondé sur les normes méthodologiques les plus récentes et intégrant un facteur de sécurité supplémentaire pour les nourrissons.

### Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture,  
de l'Agro-alimentaire  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroi  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv

Les services du ministère se sont immédiatement rapprochés de l'ensemble des fabricants de laits infantiles présents sur le territoire national afin de leur demander de se conformer sans délai à ce nouveau seuil.

Cet abaissement du seuil est susceptible d'entraîner de nouveaux retraits et rappels dans les jours à venir.

Les services du ministère restent pleinement mobilisés pour assurer une supervision renforcée de la gestion de cette alerte. Les Directions départementales en charge de la protection des populations (DDecPP) veillent à ce que les fabricants concernés aient conduit des analyses de risque appropriées et, mettent en place les retraits-rappels nécessaires. Des contrôles sont également réalisés dans les magasins et pharmacies afin de s'assurer de l'effectivité de ces mesures.